

SOUS-PRÉFECTURE  
23. JUIL. 1980

COMMUNE d 'OLONNE-sur-MER

DÉPARTEMENT  
**Vendée**  
ARRONDISSEMENT  
**LES SABLES D'OLONNE**  
CANTON  
**LES SABLES D'OLONNE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 26 avril 19 80

Nombre  
de Conseillers en exercice 22  
de Présents 19  
de Votants 21

OBJET  
  
Dénominations de  
rues  
  
\_\_\_\_\_

L'an mil neuf cent **quatre vingt** , le **vingt six avril** à dix **huit heures**.  
le Conseil Municipal de la commune d 'Olonne-sur-Mer.  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. GUILBAUD Marcel, Maire.

Étaient présents : MM. GUILBAUD Marcel, Maire, ROUX Albert, PRAUD Michel, GOULIN Pierre, Mme CHENECHAUD Madeleine, BONNIN Gaston, MORNET Armand, Adjoint, CHABOT Marcel, Mme LHOMMEAU Andrée, MM. LOUVEAU Maurice, MAIRAND Jean-Paul, VAIRE Jean, GRELAUD Jean-Yves, NOBIRON Gustave, BOUGIT Joël, FERRET Jean, Mme ROBERTs Marie-Thérèse, BOBET Paul, GUINE Robert. Absents excusés : Mme OLIVIER Monique, M. BULTEAU Emmanuel ayant respectivement donné pouvoir à MME PRAUD Michel et BOUGIT Joël. Absent M EYMER Pierre  
néé procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M.

ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe que la commission chargée d'étudier la dénomination des rues de la commune, fait part des propositions suivantes :

- 1) Rue des Bruyères : rue au lieudit : Le Village du Bois débouchant par ses deux extrémités sur la rue des Ouches.
- 2) Rue des Rouliers : rue reliant la route d'Olonne au PN 4 des Rabaudières.
- 3) Route des Prairies : chemin allant de la rue de la Belle Olonnaise à Gahou.
- 4) Rue des Grandes Demoiselles, rue allant de la route des Prairies à la RN 160.
- 5) Rue Maréchal Joffré : La totalité du CD 80 compris entre le CD 32 et la RN 160.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et décide les dénominations de rues sus-indiquées.

L'achat et la pose des plaques seront pris en charge par la commune, et les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 606 du budget supplémentaire.

Fait et délibéré à OLONNE-sur-MER les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.  
OLONNE-sur-MER, le 18 juillet 1980.

Le Maire  
Conseiller Général,



*[Handwritten signature]*



Délibération déposée à la  
Sous-Préfecture des Sables d'Olonne,  
le 23 JUIL 1980  
Le Sous-Préfet

*[Handwritten signature]*

L. de ROCCA SERRA